



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Drummondville, tenue le 29 mars 2021, à compter de 13 h 15, à l'hôtel de ville de Drummondville, **sous la présidence de monsieur le maire M. Alain Carrier**; cette séance est tenue selon les dispositions du règlement municipal no 3500.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :

monsieur Dominic Martin, conseiller
madame Stéphanie Lacoste, conseillère
monsieur Daniel Pelletier, conseiller
madame Cathy Bernier, conseillère
monsieur Jean Charest, conseiller
madame Catherine Lassonde, conseillère
monsieur John Husk, conseiller
monsieur Yves Grondin, conseiller
madame Annick Bellavance, conseillère

En visioconférence

monsieur Alain D'Auteuil, conseiller
monsieur Alain Martel, conseiller
monsieur William Morales, conseiller

Absence motivée :

Sont également présents :

M. Francis Adam, directeur général
Me Mélanie Ouellet, greffière
Me Marie-Eve Le Gendre, greffière adjointe et chef de division du greffe

0370/03/21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Stéphanie Lacoste,
dûment appuyée par monsieur Yves Grondin,
il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0371/03/21 Signature d'une entente de subvention au montant de 1 436 840 \$ à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le financement de projets d'habitation (CV21-3663)

Sur proposition de monsieur Daniel Pelletier,

dûment appuyée par madame Cathy Bernier,

il est résolu que le maire ou à défaut le maire adjoint et la greffière ou à défaut la greffière adjointe soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, une entente de subvention au montant de 1 436 840 \$ à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAHM) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le financement de projets d'habitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

0372/03/21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

sur proposition de monsieur Yves Grondin,

dûment appuyée par monsieur Jean Charest,

il est résolu que l'assemblée soit levée à 13 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Alain Carrier, maire

Me Mélanie Ouellet, greffière

La signature de ce procès-verbal équivaut à l'approbation de l'ensemble des présentes résolutions.